

L'homme derrière le procès Balkany: «J'ai été le détonateur d'une enquête qui aurait dû avoir lieu bien avant»

PAR FABRICE ARFI ET ANTOINE SCHIRER (VIDÉO)
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 7 JUIN 2019



Didier Schuller, le 4 juin 2019, dans sa retraite alsacienne. © Mediapart

L'ancien élu de droite Didier Schuller, qui est à l'origine des actuels déboires judiciaires de Patrick Balkany, raconte, dans un entretien-vidéo à Mediapart, l'incroyable histoire humaine derrière le procès du maire de Levallois. Il annonce avoir décidé de porter plainte contre Balkany après avoir été traité par ce dernier de « *mythomane de la pire espèce* ».

Voici un paradoxe judiciaire inédit. L'homme derrière le procès Balkany ne sera pas entendu par le tribunal de Paris, qui juge actuellement le maire de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine). Pourtant, sans Didier Schuller, le procès de Patrick Balkany pour « corruption », « fraude fiscale » et « blanchiment » n'aurait jamais eu lieu ; c'est un fait.

Absent des débats judiciaires – il n'a été convoqué pour témoigner devant le tribunal ni par l'accusation ni par la défense –, l'ancien élu de droite Didier Schuller raconte dans un entretien-vidéo à Mediapart, depuis sa retraite alsacienne, l'incroyable histoire humaine qui se cache derrière les délits aujourd'hui jugés. Une histoire de gloire, de trahison et de revanche, qui a précédé la mise au jour par la police et les juges des montages *offshore* sophistiqués et des espèces foisonnantes au centre des déboires actuels de Patrick Balkany.

Une tragédie shakespearienne, version Hauts-de-Seine.

Didier Schuller, 72 ans, et Patrick Balkany, 71 ans, ont tout connu ensemble dans les années 1980 et 1990 : les boîtes de nuit, l'argent qui coule à flots, les ivresses

de la politique, puis la débâcle des affaires. Mais des deux, un seul – Didier Schuller – a dû payer sa dette devant les tribunaux. Ce fut l'**affaire de l'office HLM des Hauts-de-Seine**, une machine à cash pour le tout-puissant RPR de Jacques Chirac. Balkany en était le président et Schuller le directeur général.

Didier Schuller parle d'une « *autre époque* ». Celle de l'absence de lois sur le financement politique en France. Un *Far West* financier pour les partis qui, secrètement, allaient chercher auprès des entreprises de l'argent noir en échange de marchés publics. « *Mais c'était de l'argent po-li-tique* », raconte Schuller, qui prend soin de détacher chaque syllabe. Il explique : « *Les entreprises, elles ne font pas de cadeaux. Elles donnent si vous donnez : vous leur donnez des contrats ou des travaux et, en échange, elles financent la vie politique.* »

L'ancien conseiller général des Hauts-de-Seine se souvient d'ailleurs avoir « *accompagné Patrick Balkany à la mairie de Paris donner des sommes importantes au maire de Paris de l'époque* ». Un certain Jacques Chirac. « *C'était la coutume* », dit-il.

L'un des multiples volets du dossier des HLM du 92 (l'affaire dite « **Schuller-Maréchal** ») a provoqué, en 1995, la fuite de France de Didier Schuller. Il trouvera refuge aux Bahamas, puis en République dominicaine. Sa cavale durera sept ans.

À son retour, le couperet judiciaire tombe. En première instance, puis en appel, Didier Schuller est condamné à de la prison ferme pour « trafic d'influence » et « recel d'abus de biens sociaux ». Patrick Balkany, lui, passe entre les gouttes. Schuller se tait. Il ne balance

personne. « *Je suis le fusible idéal. Je crame comme un fusible, mais je n'ai pas tout à fait cramé* », raconte-t-il aujourd'hui.



Didier Schuller et Patrick Balkany, du temps de la gloire. © Collection personnelle de Didier Schuller

En novembre 2012, une fois ses droits civiques recouverts, Schuller prend rendez-vous avec son ancien ami de toujours et député de la circonscription, Patrick Balkany, pour lui annoncer qu'il entreprend de se présenter deux ans plus tard aux élections municipales dans la ville voisine de Levallois, Clichy-la-Garenne. La rencontre a lieu dans une « modeste » salle à manger de la mairie de Levallois, « qui ressemble au bar du Ritz », sourit Schuller. Il vient demander à Balkany de ne mettre sur sa route aucun candidat UMP. « *C'est quand même la moindre des choses. J'ai été extrêmement silencieux pendant de très longues années.* »

Seulement voilà, quatre mois plus tard, un proche de Balkany (Rémi Muzeau) se présente contre Schuller à Clichy. Un coup de poignard dans le dos ? « *Plutôt une rafale de mitrailleuse* », commente Schuller, qui décide alors de « *libérer une partie de sa conscience* » des secrets dont il est le dépositaire. Il raconte son histoire à deux journalistes du *Monde*, Fabrice Lhomme et Gérard Davet, qui en font un livre, *French Corruption* (Stock), sorti en 2013.

Invité à témoigner la même année dans le volet financier de l'affaire Karachi – Schuller a bien connu les années Balladur –, il se retrouve le 24 octobre 2013, à 14 h 30, dans le cabinet des juges d'instruction Renaud Van Ruymbeke et Roger Le Loire, chargés du dossier.

Il n'a rien de décisif à raconter sur les ventes d'armes et les commissions occultes de l'État, mais quand arrivent les toutes dernières minutes de l'audition,

les juges lui demandent quel est le sens de sa démarche. Il répond, sur procès-verbal : « *J'ai 66 ans, j'ai reconstruit ma vie et j'ai envie de nettoyer mon honneur [...]. J'ai payé ma dette, je constate aujourd'hui que le président de l'office des HLM de l'époque, Patrick Balkany [...], s'en est bien mieux sorti que moi. Je n'ai aucun patrimoine si ce n'est un quart d'appartement en indivision ayant appartenu à ma mère. Par contre Monsieur Balkany [...] aurait à sa disposition un palais à Marrakech, une résidence de luxe à Saint-Martin et l'usufruit du Moulin de Giverny.* »

Autant de biens aujourd'hui soupçonnés d'avoir été soustraits pendant des décennies au fisc français et financés, pour partie, par l'argent de la corruption (*voir notre article*).

Malicieux, Schuller ajoute : « *Je suis heureux de voir que ce que je pensais être du financement politique a pu profiter à d'autres fins et sans doutes personnelles.* » Ce seront les derniers mots de sa déclaration consignée par la greffière. Mais avant de signer, Schuller remet aux magistrats quatre documents, parmi lesquels deux PV de police de 1998 et 2001, extraits de l'enquête sur l'office des HLM 92, qui montrent notamment des flux financiers venant de Suisse au profit de Patrick Balkany (*voir notre article*). Mais le fil ne fut jamais tiré par la justice...

« *C'est le mauvais côté de la France* », observe Schuller. « *Comment Balkany a-t-il pu être impuni pendant trente ans ? Il a passé la ligne jaune et il l'a même passée en klaxonnant. Et oui, j'ai été le détonateur d'une grande enquête judiciaire qui aurait dû avoir lieu bien avant* », poursuit-il.

De fait, dix jours après sa déposition surprise dans le dossier Karachi, un procureur financier de Paris écrit à une commissaire divisionnaire de l'Office anticorruption de la police judiciaire pour la saisir d'une enquête préliminaire afin de « *déterminer la situation fiscale et patrimoniale* » de Patrick Balkany à la suite des déclarations de Didier Schuller. C'est la cote D1 du dossier – la première. Six ans plus tard, Balkany est devant les juges pour répondre de la

dissimulation fiscale de son riad à Marrakech, de ses villas dans les Caraïbes, de sa demeure à Giverny et des moyens pour les financer.



Patrick Balkany au tribunal de Paris, le 13 mai 2019. © Reuters

C'est bien la preuve que sans Schuller, il n'y aurait jamais eu de procès Balkany. Mais un procès tardif ? « C'est très français », répond celui qui refuse de voir sa démarche être qualifiée de « vengeance », concédant néanmoins avoir été « trahi » et « profondément blessé ». « Je suis désormais un citoyen normal qui veut que la justice passe, c'est tout, jure-t-il. Il faut mettre socialement hors d'état de nuire les politiques qui ont mordu la ligne jaune. Et je souhaite que monsieur Balkany ait l'obligation de ne plus être maire de Levallois. »

Durant son procès et en dehors de l'enceinte judiciaire, Patrick Balkany ne retient plus ses coups contre Schuller, qu'il a traité ces derniers jours de « mythomane de la pire espèce » et de « délateur ». Schuller annonce avoir demandé à son avocat de déposer plainte pour « dénonciation calomnieuse » et « injures publiques » contre Balkany, dont il raille les « bouffonneries » à son procès.

Schuller, qui a perdu une partie de sa famille dans les camps de la mort nazis, se dit surtout « choqué » par la ligne de défense de Patrick Balkany, qui est allé jusqu'à déclarer la semaine dernière devant ses juges : « J'ai surtout l'impression aujourd'hui qu'on fait le procès des juifs qui, après la Libération, ont pris leurs dispositions. » « C'est indigne », réagit Schuller, qui tranche : « Patrick Balkany cherche à se draper dans l'uniforme du capitaine Dreyfus, alors qu'en vérité il ferait mieux de regarder du côté des habits de M. Stavisky en ce qui le concerne. »

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.